

Questionnement au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

Téléassistance

Nous profitons de ce flash pour vous souhaiter une bonne année 2025. Celle-ci sera forte en engagements et nous resterons à votre écoute.

Nous souhaitons vous faire part d'une situation délicate qui concerne le CCAS avec la prise en charge de la Téléassistance pour les habitants de Péronnas.

Nous avons adressé un courrier en date du 27 mai 2024 à la Présidente du CCAS et intervenus en séances du Conseil Municipale en date du 21 octobre 2024 et du 18 novembre 2024.

Vous trouverez ci-dessous les raisons de notre questionnement.

Actuellement le CCAS de Péronnas a une convention **exclusive** avec la Mutualité Française de l'Ain depuis 1992. Celui-ci accorde une participation financière de 50% du coût restant à charge des bénéficiaires, pour l'installation et la maintenance de système de Téléassistance.

Il va de soi que notre groupe "**Osez Péronnas 2020, avec Vous**" est tout à fait favorable à cette aide financière auprès de nos concitoyens.

Pour des raisons d'égalité de traitement et de liberté de choix des bénéficiaires de l'aide financière du CCAS, il a été proposé au cours de différentes réunions de la commission permanente du CCAS et du CA du CCAS que soit étudiées les propositions d'autres organismes qui offrent ce service de téléassistance et répondant aux critères de choix du CCAS. Cette proposition a toujours été refusée, voir à ce sujet le PV du CA du CCAS du 27 mars 2024.

L'équité de traitement des habitantes et habitants de Péronnas et la liberté de leurs choix sont des valeurs fondamentales auxquelles nous sommes attachées. Nous avons demandé de solliciter, pour respecter ce libre choix, l'examen des offres d'autres organismes selon les critères retenus par le CCAS.

Malgré notre questionnement, nous n'avons eu à ce jour que des réponses évasives mais pas de positionnement clair sur l'examen des offres à d'autres organismes, il n'est pas normal qu'une aide soit attribuée, si et seulement si, elle est liée à un seul organisme, en l'occurrence avec la Mutualité Française de l'Ain !

Nous restons vigilants à ce que la liberté de choix, soit préservée et vous tiendrons au courant de la suite qui est donnée à cette demande.

Merci pour votre soutien.

Vos Élus à votre écoute, n'hésitez pas à donner votre avis et vos suggestions :

Pascale Peyrot - Michel Cordier - Pascal Goyat - Pascal Fayard -

alternativeperonnas@gmail.com